

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 26 novembre 2025

Tél : 04 32 44 89 30

N° 25/045

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET :

Modification de la convention cadre - actualisation

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur François LUCAS, Madame Martine DURIEU, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Julien MERLE, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Nicolas PAGET, Madame Valérie MICHELIER.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Nadine DRIES, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, et son suppléant Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX.

Etaient représentés : Madame Geneviève JEAN a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom, Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Frédéric ROUET pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur François LUCAS pour le représenter et voter en son nom.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, en application du Code Général de la Fonction Publique et en application du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, les missions obligatoires du Centre de Gestion sont financées par la cotisation obligatoire. Les missions facultatives sont mises en œuvre sur décision du Conseil d'Administration et financées dans le cadre d'une convention tarifée.

Ces prestations sont variées et correspondent à un besoin d'ordre général. Les prestations font l'objet individuellement d'un vote au Conseil d'administration approuvant la tarification.

Il est proposé de nouveaux tarifs pour la prestation Bilan Professionnel, accompagnement individuel qui a pour objectif d'accompagner une personne qui a besoin de définir un projet d'évolution professionnelle, de mobilité ou de reconversion et de préparer les conditions de sa réussite.

Je vous propose de modifier l'annexe à la convention cadre « assistance et conseil en organisation, ressources humaines et statutaires » à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il est proposé de maintenir les autres tarifs à leur niveau de 2025 sans augmentation.

Le tableau, en annexe, regroupe l'ensemble des tarifs des services de la convention cadre du centre de gestion qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-288400039-20251126-025_045-DE

Le Conseil d'administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

DECIDENT à l'unanimité

- **D'approuver** la modification des tarifs et l'actualisation de la convention cadre « Assistance et Conseil en organisation, ressources humaines et statutaires ».

Pour extrait conforme,

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le78..11.25.....



A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "Maurice Chabert", is written over the circular stamp.



REÇU EN PREFECTURE
le 26/11/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20251126-D25_045-DE

CONVENTION CADRE ASSISTANCE ET CONSEIL EN ORGANISATION, RESSOURCES HUMAINES ET STATUTAIRES

TARIFS

*(Délibérations du Conseil d'administration
des 24 mars 2016, 20 octobre 2016, 29 juillet 2021, 4 juillet 2024,
20 mars 2025 et 26 novembre 2025)*

| Action | Tarif | |
|--|--|-----------------------------|
| | Collectivité affiliée | Collectivité non affiliée |
| Conseil en organisation Etablissement de l'état des lieux Réalisation d'un diagnostic et repérage des dysfonctionnements Proposition d'une organisation cohérente et efficace Mutualisation des services, fusion | 450 €/jour | 600 €/jour |
| Accompagnement d'une démarche GPEC Etudes statistiques RH Elaboration des outils RH : fiches de poste/organigramme | 450 €/jour | 600 €/jour |
| Bilan Professionnel (20 heures + restitution à la collectivité) | 1500€ forfaitaire sur devis | 1600€ Forfaitaire sur devis |
| Atelier de codéveloppement collectif | Facturation sur devis en fonction du nombre de séances | |
| Accompagnement d'un agent en Période Préparatoire au Reclassement | Non concerné | 55€/heure sur devis |
| Aide à la réalisation de documents RH Plan de formation Règlement intérieur Règlement des congés, ARTT Compte épargne temps Accompagnement Régime indemnitaire Autres | 450 €/jour | 600 €/jour |
| Test de personnalité / Outil « Talents » TLP individuel (restitution comprise) TLP équipe par personne (restitution collective comprise) | 240 € Tarif sur devis | 300 € Tarif sur devis |
| Aide au recrutement | | |

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-288400039-20251126-025_045-DE

| | | |
|---|--|-------------|
| Accompagnement sans évaluation comportementale Cat.B | 800 € | 1 300 € |
| Accompagnement sans évaluation comportementale Cat.A | 1 000 € | 1 500 € |
| Accompagnement avec analyse de profils, tests de personnalité | 1 500 € | 2 000 € |
| Etablissement de la paye (à l'année) | 8 €/bulletin de paie | |
| Accompagnement ponctuel à l'élaboration de la paye/Expertise paye | Collectivités de moins de 50 agents Adhésion de 250€ et 150 €/jour | |
| Collectivités de plus de 50 agents | Adhésion de 500€ et 190€/jour | |
| Calcul et Estimation allocation chômage | 150 €/étude | 190 €/étude |

Pour les collectivités non affiliées, il est également possible de bénéficier d'une assistance statutaire comprenant les prestations suivantes :

- envoi de circulaires, notes, modèles d'actes, Actus Statuts
- réponses écrites ou téléphoniques aux demandes de renseignements
- participation aux ateliers animés par le CDG (carrières, retraite, journées d'actualités...).

L'adhésion forfaitaire annuelle est fixée à 850 €.